

**Cahier de Recherche
Séminaire théorique
Transversal intégratif
Chercheurs en responsabilité sociale et développement durable**

**Séminaire présidé par
Élizabeth Durand**

**Sous la supervision de
Mme Alice Friser
Mme Corinne Gendron
Mme Stéphanie Yates**

Le 27 novembre 2020

Table des matières

Introduction	3
La participation publique.....	4
Bherer, L. (2005). Les promesses ambiguës de la démocratie participative. <i>Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale</i> , 7(1).....	4
Blatrix, C. (2007). Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France. Dans : Cécile Blatrix (dir.), <i>Le débat public : une expérience française de démocratie participative</i> (p. 43-56). Paris: La Découverte.	9
Gauthier et Simard, 2007, Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec: mise en œuvre et effets, Dans le <i>Débat public: une expérience française de démocratie participative</i>	11
Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. (2020). Developing the Public Participation Field: The Role of Independent Bodies for Public Participation. <i>Administration & Society</i> , 0095399720957606.	17
Lefebvre, R. (2007). Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public. Dans : Cécile Blatrix éd., <i>Le débat public : une expérience française de démocratie participative</i> (pp. 207-218). Paris: La Découverte.	22
L'expertise	25
Düppe, T. 2018. Les origines historiques de l'expertise. Dans Claveau et Prud'homme (dir.), <i>Experts, sciences et sociétés</i> . (p. 23-37).	25
Collins, H. (2014). <i>Are we all scientific experts now?</i> . John Wiley & Sons.	28
La gouvernance des systèmes sociotechniques.....	31
Van Asselt, M. B. A & O. Renn. 2011. "Risk governance". <i>Journal of Risk Research</i> 14. https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13669877.2011.553730	31
Douillet, A-C., Dumolin, L. et Germain, S. (2011). Un dispositif sociotechnique à la loupe: développement de la vidéosurveillance dans trois villes françaises.	36
Science, technologie et société	37
Sparrow, R. (2009). The social impacts of nanotechnology: an ethical and political analysis. <i>The Journal of Bioethical Inquiry</i> , 6(1): 13-23.....	37
Lee, A. (2018). Meat-ing Demand: Is In Vitro Meat a Pragmatic, Problematic, or Paradoxical Solution? <i>Canadian Journal of Women and the Law</i> , 30(1), 1-41. doi: 10.3138/cjwl.30.1.1.....	42

Introduction

Dans ce cahier de recherche, vous trouverez onze résumés d'articles et de livres étudiés pour le séminaire intégratif du 27 novembre 2020. Divisé en quatre sections, ce séminaire reprend quatre thématiques précédemment étudiées : la relation entre la science, technologie et société, la participation publique, la gouvernance des systèmes sociotechniques et l'expertise.

L'objectif de ce séminaire transversal n'est pas d'offrir au lecteur une synthèse de notre expérience, mais plutôt de pousser plus loin la discussion. Ainsi, les textes qui composent ce cahier sont inspirés des séminaires précédents ; certains faisaient partie des sélections préalables, mais n'avaient pu être analysés (ex. Collins, 2014) alors que d'autres découlent des réflexions alors initiées (ex. Bherer, Gauthier et Simard, 2020).

Le cahier se découpe en quatre parties fidèles séminaires théoriques mentionnées précédemment.

Nous commencerons en abordant le thème de la participation public. D'abord, le texte de Bherer (2005) nous permettra de réfléchir sur les prémisses à la base de la démocratie participative et sur la capacité des institutions formelle et informelle de les respecter. Ensuite, grâce au texte de Blatrix (2007), nous retracerons la genèse du débat public en France, alors qu'avec Gauthier et Simard (2007) nous discuterons de l'institutionnalisation de la démocratie participative au Québec avec le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE). Pour finir, nous poursuivrons notre incursion dans l'univers de la participation public en portant notre attention sur les acteurs du secteur. Bherer, Gauthier et Simard (2020) nous donnerons l'occasion d'effleurer le rôle des organismes indépendants de participation publique sur le cadre institutionnel de la participation publique. Notamment, en s'attardant sur l'influence BAPE au Québec et la Commission nationale du débat public (CNDP) en France. Puis, le texte de Lefebvre (2007) nous permettra de nous intéresser au rôle de l'élu, plus précisément lors de démarches de participation publique en France (ex. : débats et audiences publiques).

Nous continuerons ensuite vers le deuxième thème du cahier : l'expertise. Dans cette section nous confronterons les particularités de la connaissance scientifique, de l'expertise et du savoir d'usage détenu par le citoyen. Savoir souvent recueilli grâce à la participation

publique. Düppe (2018) nous permettra de faire une revue historique de l'importance croissante prise par l'expertise dans la société contemporaine. Cette section sera conclue par une réflexion sur le chapitre 4 de Collins (2014), *Are we all experts now?*. L'auteur est particulièrement critique quant à l'importance de conserver une perméabilité entre les rôles de de savant, d'expert et de citoyen.

Le troisième thème du cahier, la gouvernance des systèmes sociotechniques. Sera d'abord couvert par le texte de Van Asselt et Renn (2011) concernant la gouvernance du risque. Dimension de plus en plus omniprésente dans le processus décisionnel des instances public. La reconnaissance de la complexité du monde qui nous entoure et des répercussions multiples et transversales qu'aura chaque décision explique l'importance croissante de la gouvernance du risque. Le second texte de cette section abordera un aspect plus pratique, les systèmes de vidéosurveillance. Grâce au texte de Douillet, Dumoulin et Germain (2011) nous analyserons le processus d'implantation de ces systèmes, leur appropriation par les acteurs concernés et leur légitimité.

Finalement, nous concluons ce cahier par les textes de Sparrow (2009) et Lee (2018). Ces ouvrages moins théoriques, nous permettrons d'aborder la pertinence de certaines percées technologiques et des enjeux éthiques qui leur sont inhérents.

La participation publique

Bherer, L. (2005). Les promesses ambiguës de la démocratie participative. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 7(1).

Par Carole Ouedraogo

Depuis les débuts de la démocratie représentative à la fin du dix-huitième siècle, l'idéal démocratique est en crise, car la tension entre le principe idéal et la mise en œuvre qui semble insatisfaisante. Cet article vise à inscrire les enjeux démocratiques actuels dans le cadre d'une transformation longue et continue de la démocratie. En effet, les nouvelles formes de la démocratie sont en fait symptomatiques d'un changement du régime de légitimité politique, c'est-à-dire du processus par lequel une décision publique est reconnue comme juste et admissible par la collectivité concernée. Selon l'auteure, l'évolution de la

démocratie se caractérise par des moments de rupture qui entraînent le passage d'un modèle dominant à un nouveau paradigme démocratique.

Le modèle démocratique ne reposerait plus exclusivement sur une représentation stricte, mais sur un mode mixte de procédures démocratiques, alliant formellement représentation et participation. La démocratie de justification ne toucherait pas les modalités électorales et le choix des représentants, mais bien le processus décisionnel des gouvernements entre les élections. Ce modèle se caractériserait par une ouverture à une pluralité d'acteurs, qui interviennent dans les choix publics, d'une façon ou d'une autre, à un moment ou à un autre. Selon l'auteure, le principal apport, si changement il y a, réside dans le rapprochement entre les gouvernants et les citoyens, c'est-à-dire dans la possibilité de réduire l'écart ontologique entre les dirigeants, considérés comme des spécialistes de la chose publique, et les dirigés, représentatifs du commun et de l'ordinaire associés à la quotidienneté.

L'intégration de la démocratie participative à la démocratie représentative s'inscrit dans un projet de révision de la division du travail politique jusqu'ici pratiquée. Avec la possibilité pour les citoyens de participer à l'élaboration des décisions publiques, on reconnaît en quelque sorte la contribution du banal et de l'ordinaire à un univers dirigeant traditionnellement dominé par la spécialisation et l'expertise. En d'autres mots, la démocratie participative signifie le rapprochement entre le savoir profane et le savoir expert. La démocratie participative suppose donc une modification des frontières de l'expertise, représentée dans la sphère politique par les experts (fonctionnaires ou autres) et les élus, afin d'intégrer un troisième acteur, le citoyen (individuel ou collectif). Ainsi, le rapprochement suscité par la participation est avant tout une ouverture du champ de la politique experte à une posture politique profane. C'est là que se situe une éventuelle transformation de la démocratie en une démocratie de la justification.

Les nouvelles frontières de la démocratie participative

Pour l'auteure, il existe plusieurs formes concrètes de démocratie participative. La période actuelle, tout comme les années 1960 et 1970 ont eu un vœu commun, celui de faire participer les citoyens aux décisions collectives au-delà des dispositifs électoraux traditionnels, mais aucun de ces dispositifs ne se démarque comme étant le dispositif

capable à lui seul de résumer l'idéal de la démocratie participative. Tout comme la démocratie représentative, la démocratie participative se conjugue sur plusieurs modes : les audiences publiques (BAPE), les conférences de consensus, les jurys de citoyens, les conseils de quartier, les sondages délibératifs, les commissions consultatives permanentes ou ad hoc, etc.

Pour discuter des possibilités de transformation démocratique de la démocratie participative, l'auteure choisit l'exemple des conseils de quartier pour étayer ses constats. Le premier exemple est celui des réaménagements urbains importants durant les années 1960 et 1970 de la ville de Québec. Des comités de citoyens ont été formés dans les quartiers les plus touchés du centre-ville et une équipe de chercheurs de l'université Laval a produit une impressionnante étude « *Une ville à vendre* » sur les effets de la rénovation urbaine et la complaisance des élus municipaux à l'égard des promoteurs immobiliers et de leur gouvernement de tutelle.

L'expérience de reconversion urbaine et les fondements idéologiques fournis par l'étude « *Une ville à vendre* » constituent les deux événements fondateurs d'une conscientisation politique qui aboutit en 1977 à la création d'un parti politique municipal résolument progressiste : le Rassemblement populaire de Québec (RPQ). Ce nouveau parti propose une démocratisation radicale des structures municipales, notamment grâce à l'instauration de conseils de quartier. Selon le RPQ, le conseil de quartier protège l'intérêt général au sein des quartiers, car il permet aux citoyens de se prémunir des décisions arbitraires des autorités municipales.

Après douze ans de luttes, le RPQ gagne les élections municipales de 1989. Les instances participatives de Québec accordent une influence appréciable aux citoyens en raison, d'une part, de leur statut juridique et, d'autre part, de leur intégration au processus décisionnel de la ville. Quelques constats :

- Les conseils de quartier sont des organismes sans but lucratif, c'est-à-dire que ce sont des corporations juridiques autonomes constituées par la ville de Québec pour mettre en œuvre sa politique de consultation publique.
- À titre de membre d'office des conseils de quartier, la population est invitée lors d'une assemblée annuelle à élire les dirigeants de l'association, c'est-à-dire les neuf

- membres, élus pour 2 ans, du conseil d'administration du conseil de quartier (quatre hommes, quatre femmes et un représentant du milieu des affaires).
- La consultation, lancée par le comité exécutif, se fait en aval du processus décisionnel, c'est-à-dire au moment de la recherche de solution. Une fois l'avis reçu, il est transmis au comité exécutif et, au moment de l'adoption de la réglementation, à l'ensemble des membres du conseil municipal qui peuvent accepter entièrement ou partiellement les avis, voire les rejeter.
 - Le comité exécutif et le conseil municipal ont donc le dernier mot. Les conseils de quartier possèdent également un pouvoir d'influence appréciable lors de l'élaboration du document d'urbanisme intitulé « le plan directeur de quartier ».

En conclusion, les conseils de quartier ne sont pas dépendants de la volonté qu'ont les autorités municipales de les consulter ou non. Ils peuvent agir et interpeller les élus et les services de l'hôtel de ville. En ce sens, ce sont des espaces potentiels d'appropriation citoyenne, sans être pour autant des lieux de contestation durable.

Le principe de distinction

Dans le domaine de la représentation politique, le principe de distinction désigne une certaine supériorité des élus sur leurs citoyens. La procédure électorale est en soi profondément aristocratique, car l'élection comporte un ensemble de facteurs de sélection, dont notamment celui qui amène l'électeur à préférer un candidat en fonction de critères de supériorité qu'il juge pertinents pour choisir un dirigeant. L'acte de voter implique donc un geste de distinction. En ce sens, on comprend pourquoi le principe d'identification est lié au principe de distinction : l'analyse de la démocratie consiste en une discussion perpétuelle sur le degré de domination et de légitimité des deux principes.

Une élite citoyenne

Les conseils de quartier constituent une expérience de participation pertinente, car elle permet de refonder en partie la pratique de la politique municipale. Les promoteurs immobiliers demeurent toujours des acteurs dominants, tout comme les élus conservent le dernier mot, mais la reconnaissance des conseils de quartier fait en sorte que la scène politique municipale compte maintenant un acteur de plus, qui a la particularité de donner

une interprétation différente des enjeux urbains : les dispositifs participatifs forment une élite citoyenne qui vit à son tour la tension entre identification et distinction.

Le modèle de conseil de quartier de Québec repose en effet sur une procédure électorale distinctive et sur la spécialisation de l'acte participatif. En premier lieu, la recherche de légitimité par le biais d'élections aux neuf postes des conseils de quartier crée une distanciation entre citoyens « ordinaires » et citoyens moins ordinaires parce qu'élus. En deuxième lieu, la socialisation des neuf représentants, une fois élus, les amène progressivement vers une posture de spécialiste citoyen. Les garanties réglementaires et les ressources fournies par la ville consolident en effet leur expertise.

Cette analyse des limites et des apports de la démocratie participative mène à deux conclusions. D'une part, on peut voir que l'idéal de rapprochement pose plusieurs questions sur la signification de la citoyenneté ordinaire. Qui est le véritable citoyen ? Un citoyen engagé est-il déjà moins commun qu'une personne passive politiquement ? Si la démocratie participative n'arrive pas à rejoindre une forte proportion de citoyens peu participatifs, peut-on conclure à l'échec ? Cet article a démontré que la question du nombre de participants demeure importante pour évaluer le succès d'une instance fondée sur la participation, mais elle ne s'y limite pas.

Deuxièmement, on peut se demander si le fait que la concrétisation d'un certain idéal de rapprochement ne concerne qu'une minorité de citoyens n'est pas la preuve que la démocratie participative est un leurre. La réintégration du principe de distinction dans la participation fait douter des vertus de la démocratie participative.

Critique et utilité :

Le texte est par endroit ambigu. Ce texte fait l'historique des formes de démocratie participative et représentative au Canada qui ont existé depuis les années 1960. L'auteure donne son point de vue du bien-fondé des dispositifs de participation citoyenne mis en place depuis les années 1960 en faisant une comparaison avec les dispositifs actuels.

Blatrix, C. (2007). Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France. Dans : Cécile Blatrix (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (p. 43-56). Paris : La Découverte.

Par Geneviève Dugré

Blatrix pose l'idée de l'importance de faire la genèse des débats en privilégiant une multitude d'approches : analyse des politiques publiques, sociologie de l'action collective, analyse des interactions entre les mobilisations et leur environnement et celles des choix stratégiques des mouvements sociaux.

Elle propose cela dans le but de comprendre le processus d'institutionnalisation des dispositifs de démocratie participative. Elle souhaite dépasser ce point aveugle de la littérature. Surtout, il s'agit ici de comprendre la cohérence de l'articulation des procédures, tout cela dans l'optique de dégager une approche englobante.

Elle suggère de s'intéresser à la différence entre débat et enquête publique. Cette dernière est désignée comme le « moment où la consultation du public était obligatoire sur les grands projets d'aménagement et d'infrastructure ». Le but était de « recueillir les appréciations, suggestions et contre-propositions du public... afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information ».

Plusieurs limites de l'enquête sont soulevées : accusation de simulacre de démocratie, notamment pas les associations de défense de l'environnement ; manque de reconnaissance de la part des élus ; positions ambiguës n'étant ni référendum ni sondage d'opinion ; arrivée tardive dans le processus de décision ; « *syndrome Nimby* » que cela peut susciter ; déroulement généralement sans public et rôle plus ou moins clair de celui-ci ; perception négative, etc. Bref, ce serait « un processus qui ne satisferait personne ». La procédure est également jugée solennelle, coûteuse, inégalitaire et exigeante en termes de participation.

Elle distingue trois types d'impacts : substantiels (changement au sein de politiques publiques en réponse à une protestation), procéduraux (ouvrent de nouveaux canaux de participation aux acteurs), structureaux (qui renvoient aux cas où un mouvement social conduit à une modification profonde du système politique existant).

Elle retracera l'histoire du passage de la *Loi Barnier*, à partir notamment de la *Commission nationale du débat public* qui se propose d'en faire un bilan et qui aussi, s'inspire de l'exemple du BAPE. Cela aboutira à la loi démocratie de proximité.

La CNDP y verra un élargissement de sa mission et deviendra garante du débat public. Cela débouchera sur : un accroissement du nombre de débats ; inclura non seulement des collectivités et établissements publics, mais aussi des personnes privées, « le nouveau dispositif met en place une saisine obligatoire de la CNDP par le maître d'ouvrage pour les projets les plus importants, et une saisine facultative pour les projets de moindre ampleur.

Parmi les réponses que peut apporter la CNDP, citons : l'organisation, par elle-même de débat public ; la recommandation au maître d'ouvrage de l'organisation d'une concertation selon des modalités qu'elle propose ; le fait de se voir doté d'une mission d'expertise en matière de concertation et de débat public et par conséquent de conseil auprès des diverses autorités compétentes. La loi de proximité permet de débattre non seulement sur les objectifs et caractéristiques du projet, mais aussi sur son opportunité même.

Elle mentionne quelques limites liées à ce changement : la multiplication de débats ne s'accompagne pas d'une obligation d'en considérer les aboutissants dans la décision finale ; ne relativise pas beaucoup le rôle du maître d'ouvrage dans la décision ; n'engage pas les commissions nationale et particulière à se prononcer sur le fond des projets. De façon générale, la possibilité de débattre ne lie en rien la suite du processus de décision.

Elle s'intéresse aux impacts de la vision pragmatique à l'origine du renforcement progressif de l'institution du débat public lié à cette doctrine. Cette dernière n'implique pas de fixer a priori les modalités fixes du débat. Elle n'enfermerait pas, au contraire de l'enquête publique, dans un cadre trop contraignant les modalités d'organisation du débat, ce qui le rendrait généralement inefficace. Cependant, des règles pratiquent s'insèrent peu à peu rendant les débats assez prévisibles.

Sur le plan des modalités d'organisation, il est espéré de laisser une certaine place à l'expérimentation. Cela n'exclut pas que ces expérimentations puissent se stabiliser au fil de la pratique et permettre de constituer des outils récurrents. Parmi ceux-ci : réunions publiques organisées selon des formats spécifiques, cahiers d'acteurs, journal de débat, site internet, système de questions-réponses, etc.

Sur le plan de l'évolution entre la loi Bernier et la CNDP, l'auteure souligne des gains en termes d'autonomie, compétence, visibilité, bien identifiés par les institutions et pouvoirs publics, se présente comme autorité légitime.

Parmi les évolutions par rapport à l'enquête publique, elle constate une amélioration de la qualité de l'information diffusée et des moyens mis à la disposition du public. Le débat public aurait également trouvé un public. On y retrouve une pluralité de formes de participation. Il y a un certain accroissement de la légitimité et de l'indépendance.

Il resterait des améliorations à apporter en termes de visibilité et de lisibilité des instances ; accroître la clarté des processus ; favoriser d'autres instances de consultation du public.

Sa conclusion : « la démocratie participative se déploie en effet selon une logique autotransformative : elle propose les arènes à partir desquelles elle se met certes en scène, mais s'offre aussi elle-même à la critique et à la mise en débat, et est ainsi perpétuellement construite et reconstruite ».

Gauthier et Simard, 2007, Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets, Dans le Débat public : une expérience française de démocratie participative

Par Jean-David Perron

Questions

De quelle manière l'institutionnalisation de la démocratie participative au Québec s'est-elle effectuée ? Quelle est l'histoire de cette institutionnalisation ? De quelles manières le débat public est-il structuré au Québec ? Quels ont été les effets du débat public sur les différents groupes d'acteurs, sur les projets présentés et sur le débat en lui-même ?

Résumé

Ce chapitre d'ouvrage a pour but de dresser un bilan de l'institutionnalisation du débat public en aménagement et en environnement au Québec, à partir des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) entre 1978 et 2006. À travers une revue de la littérature et du point de vue des auteurs, on y trace tout d'abord l'histoire du

BAPE. On y décrit ensuite des questions sur la mise en œuvre du débat public, puis sur ses effets.

Argumentaire

La première partie de l'article décrit l'histoire du BAPE et son fonctionnement. En voici donc un bref résumé.

Le BAPE a été créé en 1978 pour instituer un droit à la participation des citoyens quant à l'évaluation des grands projets d'infrastructures, les projets industriels et énergétiques. Le BAPE se doit donc de tenir des audiences publiques sur les projets qui lui sont soumis par le ministre de l'Environnement. Les citoyens peuvent ensuite se prononcer en enclenchant une demande d'audience publique sur des projets de leurs choix. Les audiences publiques sont divisées en deux parties : la première est consacrée à l'enquête et à la recherche d'informations, la seconde est quant à elle dédiée à la discussion et à l'expression des opinions, sous la forme de mémoires verbaux ou écrits. Une fois les audiences terminées, la commission a 30 jours pour produire un rapport et d'y inclure son avis sur le projet, alors que parallèlement, le ministère de l'Environnement doit déposer une analyse environnementale au ministre. Ce dernier peut ensuite recommander ou non l'adoption d'un décret par le gouvernement, tout en précisant les conditions de réalisations du projet et éventuellement les mesures de suivis.

Les auteurs discutent ensuite de deux types de questions : celles ayant trait à la mise en œuvre du débat et celles ayant trait aux effets du débat. Voici donc un résumé de ces points de discussions.

Qui débat ?

Le public est déclencheur de sa participation, alors que c'est le public qui peut soumettre une requête d'audiences publiques. Les débats réunissent une grande diversité d'acteurs entre autres les commissaires et analystes de la commission, le maître d'ouvrage, les personnes-ressources (ministères et municipalités), les requérants d'audiences publiques (citoyens, associations) ainsi que les médias locaux. On note que les citoyens et les associations contre le projet saisissent le BAPE pour faire valoir leur point de vue et refuse

systématiquement de négocier avec le promoteur en amont. D'un autre côté, il apparaît que les partisans de projets sont aussi présents aux audiences du BAPE.

Sur quoi débattre ?

Les débats portent sur plusieurs dimensions : environnementales, la justification et la raison d'être des projets, les options, les solutions de rechange, les variantes aux projets et les modalités d'insertion des projets au sein des milieux. Des enjeux autant substantiels que processuels peuvent être soulevés. En somme, les thèmes de débats sont souvent plus larges que la stricte question environnementale, mais davantage aux enjeux globaux de développement durable. Cependant, la portée du débat est restreinte selon les auteurs alors que les audiences publiques sont mises en place à la fin du processus décisionnel.

Comment débattre ?

Plusieurs règles ont été fixées pour encadrer les débats au BAPE. Ces règles de bon sens rédigées par un vice-président sortant du BAPE, ont contribué à définir les balises des audiences publiques québécoises. Par contre, les auteurs mentionnent le caractère très peu dynamique et que l'instauration des règles a coupé court à l'innovation sur le format des débats, notamment sur les dispositifs moins formalisés, et faisant appel à la négociation entre acteurs.

Pourquoi participer au débat ?

Pour les maîtres d'ouvrage, la participation aux audiences publiques se veut obligatoire. Ils tentent soit de les éviter ou de les maîtriser le plus possible. Nombre d'entre eux négocient avec les parties prenantes à en amont des commissions, voire également après les commissions pour réparer le débat public. Les promoteurs utilisent diverses tactiques pour éviter ou maîtriser le débat public : saucissonnage des projets, négociations en amont, médiation environnementale, entre autres. Pour leur part, les ministères et organismes publics agissent comme personne-ressource pour alimenter le débat et offrir des informations pertinentes, tout en évitant de se prononcer sur les projets. Les citoyens et les associations participent généralement aux audiences pour obtenir des modifications substantielles ou encore, dans la mesure du possible faire tomber les projets. Les audiences sont aussi le moment pour le promoteur et les partisans du projet de répondre aux critiques

des opposants, notamment en y exposant les retombées économiques pour la région. Pour tous les acteurs, la procédure est exigeante.

Quels effets sur les controverses et la mobilisation des acteurs ?

L'expérience des audiences publiques est une occasion d'apprentissage à divers niveaux pour l'ensemble des acteurs. La mise en commun des points de vues permet d'éclairer la controverse et d'établir (ou de tenter) d'obtenir une certaine symétrie de la controverse. Les audiences publiques sont également le moment pour les acteurs plus discrets ou peu connus de s'afficher. La forte mobilisation des différents groupes d'acteurs aux commissions du BAPE peut s'expliquer par deux raisons : le fait que le public soit le déclencheur du débat et l'indépendance des commissions qui donnent des garanties aux participants. Les audiences publiques demandent un niveau de préparation et de formatage communicationnel d'envergure, un défi particulier pour les acteurs disposant de peu de ressources. Les audiences peuvent finalement rapprocher certains acteurs ou encore les éloigner de manières permanentes.

Quels effets sur les projets et les organisations qui les portent ?

Les auteurs argumentent que la plupart des observateurs s'entendent pour dire que les projets se sont grandement améliorés du point de vue environnemental. En effet, une expertise s'est développée chez les grands maîtres d'ouvrage concernant la prise en compte du débat public. Celle-ci est visible à travers le développement d'un savoir considérable en matière d'évaluation environnementale, la création et la montée en crédibilité des unités organisationnelles vouées à l'environnement, l'organisation en amont du débat public, la création de lieux de dialogues permanents, des activités de préparation au débat public très sophistiqué ainsi que des ententes et des programmes de compensation avec certains acteurs.

Malgré cette expertise développée chez les maîtres d'ouvrages, les exigences et les avenues incertaines du débat public poussent toujours ces mêmes maîtres d'ouvrages à tenter d'éviter le débat public. Notons également que les apprentissages du débat public semblent

déséquilibrer entre les promoteurs et les autres acteurs du débat public, pouvant mener à une amplification des ressources pour mener à bien les projets.

Quels effets à long terme sur la structuration des problèmes publics ?

La structuration du débat public par le BAPE a eu comme effet de rendre ce dernier « obligatoire », « normal » ou encore « nécessaire ». Le BAPE est de fait devenu une référence en termes de débat public au Québec. L'expérience de la consultation publique a d'ailleurs permis la mise en principe de certains éléments des audiences : évaluation environnementale et sociale, transparence de la démarche du maître d'ouvrage et du processus décisionnel, pris en compte du principe de précaution. Toutefois, le BAPE serait pour certains acteurs économiques un bloqueur de projets, préférant que l'on évite les questions liées à la légitimité du projet. Plusieurs acteurs estiment également que le BAPE se doit d'être plus impliqué directement dans la décision.

Quels effets en retour sur la procédure du débat public ?

Deux critiques fréquemment attribuées à la procédure de consultation sont le moment d'intervention dans le processus décisionnel et le caractère jugé trop formel. Tout d'abord, la discussion intervient trop tardivement, alors que le projet est déjà bien ficelé et défini, ce qui rend difficile d'aborder des solutions de rechange et des variantes au projet. Ensuite, l'approche du BAPE s'approche de celle des tribunaux, ce qui rend la consultation très rigide dans son cadre. L'organisation de l'espace, le déroulement de l'enquête, la formule questions/réponses, les audiences en deux parties sont des problèmes soulevés qui accentuent le caractère très formel des consultations. Malgré tout, la consultation a pour effet de faire remonter les débats en amont du processus décisionnel, sur les politiques environnementales, la justification des projets ainsi qu'en aval concernant le suivi des projets.

Conclusion

Les auteurs mentionnent en terminant que l'expérience du BAPE peut être comptée comme « forte, mais limitée ». Malgré l'institutionnalisation du débat public, le développement des réflexes et des principes de sociétés, l'amélioration des projets et le développement d'une culture d'enquête et de participation au Québec, les tentatives d'évitements ou de

contournements du débat public demeure nombreuse, due au caractère incertain de la participation publique. Deux visions s'affrontent : la participation comme outil d'aide à la décision ou encore la participation comme la démocratisation de la décision. La culture du débat est également confinée dans une perspective de projet, plutôt qu'une vision intégrée territoriale, ce qui fait écho aux enjeux de cohérence de l'action publique et aux défis de la concrétisation du développement durable.

Utilité

Cet article est intéressant pour quiconque s'intéresse au fonctionnement de la participation citoyenne au débat public, au Québec ou ailleurs. En effet, les auteurs soulèvent plusieurs enjeux relatifs à la mise en œuvre et aux effets du débat qui sont importants à comprendre, et qui pour la plupart sont toujours d'actualités aujourd'hui. En somme, Gauthier et Simard réussissent à synthétiser les grands enjeux de la participation et ses principales lacunes.

Critique

La structure de l'article est pertinente et permet de donner un cadre intéressant à la recherche qualitative. En effet, la séparation entre les enjeux liés à la mise en œuvre du débat et ceux liés à ses effets est intéressante puisqu'elle permet au lecteur de saisir rapidement la pertinence de l'article. En fin de compte, ce chapitre est un bilan critique du mécanisme de consultation publique principal du Québec. Somme toute, il s'agit d'un bilan balancé, soulevant des problèmes relatifs aux enjeux et non aux acteurs. Malgré une méthodologie rafistolée entre témoignages recueillis (par les auteurs ou par des tiers ?), analyses de monographies et de différents rapports, il n'en reste pas moins que cette synthèse de l'expérience de démocratie participative québécoise est complète, convaincante et cohérente. Cependant, peu d'attention est accordée à l'histoire du BAPE en tant que tel. Une description et une mise en lumière des moments clés de ces périodes auraient pu être utiles pour peindre l'évolution du mécanisme de participation. Peu (voire aucun) d'exemples concrets sont illustrés, ce qui à mon avis théorise ce texte un peu trop alors que le premier but est d'en faire un bilan.

Je réserve toutefois mes plus grandes critiques non pas envers cet article en tant que tel, mais plutôt envers le peu de changement qui a eu lieu depuis 15 ans sur des questions soulevées par les auteurs, notamment la structure du débat, l'évitement et le contournement

des projets ainsi que la difficulté de rendre la culture du débat public sur une échelle territoriale intégrée, autant par les promoteurs privés que par les maîtres d'ouvrage public. En effet, la forme des débats au BAPE est encore très cadrée et rigide. Le point focal des discussions est toujours dirigé vers le promoteur. Comme le cas de GNL Québec nous le démontre, le morcellement des projets est encore chose courante et permet de limiter la portée d'analyse des experts et des citoyens, ce qui est fortement incohérent sur le plan des émissions de gaz à effets de serre et des impacts environnementaux et sociaux. Le cas du projet de tramway à Québec démontre le manque d'intégration territoriale des enjeux chez le maître d'ouvrage. De plus, les fortes critiques et la discréditation à l'endroit du rapport de cette commission par certains politiciens et chroniqueurs attestent d'un côté l'importance d'un rapport favorable du BAPE pour l'opinion publique, et de l'autre côté démontre soit une incompréhension profonde de la pertinence du BAPE ou une politisation incohérente du débat public.

Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. (2020). Developing the Public Participation Field: The Role of Independent Bodies for Public Participation. *Administration & Society*, 0095399720957606.

Par Fabienne Rioux-Gobeil

Cette étude cherche à comprendre le rôle des acteurs qui sont au cœur du processus de participation publique. Comment ces acteurs — organisations de professionnels ou ONG — ont la capacité de coordonner et d'influencer le développement des pratiques de participation publique ? Cet article se concentre plus précisément sur les organismes indépendants de participation publique (OIPP) et les impacts qu'ils peuvent avoir sur le secteur de la participation publique au niveau méso, en d'autres termes, sur le cadre institutionnel.

Bherer et ses collègues ont décidé d'articuler leur analyse autour du concept de domaine organisationnel pour démontrer quel rôle de coordinateur ont les OIPP dans leur secteur respectif. Ce concept implique que la société soit caractérisée par les différents secteurs d'activité qu'elle englobe. Ces secteurs se développent grâce à la création d'organisations

qui, reconnaissant s'intéresser à la même sphère d'activités, vont interagir et développer des liens. Suivant cette logique, le secteur de la participation publique se développe avec l'aide des groupes d'acteurs faisant la promotion de pratiques et de normes participatives. Les auteurs distinguent deux groupes d'acteurs : les promoteurs de projets et les firmes-conseils en participation publique. Ensemble, ils forment la population centrale du secteur. Les auteurs s'intéressent donc à la manière dont les OIPP peuvent influencer la structuration du secteur de la participation publique en étudiant l'évolution des interactions, l'émergence de coalitions et le partage de valeurs entre ces deux groupes d'acteurs. Enfin, ces actions prennent part au développement de l'infrastructure institutionnelle et se définissent comme étant soit des organisations formelles (agents de gouvernance) ou des normes informelles.

De ce fait, les auteurs cherchent à comprendre comment les OIPP influencent les groupes d'acteurs à converger vers certaines pratiques formelles ou normes informelles jusqu'à ce que celles-ci deviennent des éléments importants de l'infrastructure institutionnelle du secteur. Ils déclinent leur questionnement en deux niveaux d'analyse : (1) l'impact des OIPP sur la population centrale du domaine au niveau micro et (2) l'impact des transformations de pratiques au niveau micro sur la structuration du domaine au niveau méso.

Bherer et ses collègues ont choisi deux OIPP comme objet d'étude : le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) au Québec et la Commission nationale du débat public (CNDP) en France. Ces OIPP sont des agences publiques autonomes et formelles mises en place par le gouvernement dans le but d'organiser des forums participatifs. Elles ont les ressources et le pouvoir nécessaire pour être reconnues en tant qu'autorité publique, même si elles ne sont pas directement élues par la population ou gérées par des élus. Ce statut leur permet d'implémenter des pratiques participatives pérennes et de consolider le cadre institutionnel du secteur. Les processus qu'elles organisent restent cependant à titre consultatif, c'est-à-dire que le gouvernement est libre de suivre ou non les souhaits exprimés par les citoyens.

Les auteurs ont obtenu leurs résultats à partir d'entretiens effectués auprès de professionnels de la participation publique. Ces résultats démontrent que les OIPP ont la

capacité d'influencer le champ de la participation publique de trois manières. Premièrement, le BAPE et la CNDP ont fortement influencé le développement de l'industrie de la participation publique. Seulement quelques années après la création du BAPE en 1978 et de la CNDP en 1995, les promoteurs sentent une certaine pression à s'adapter au processus participatif et engagent des firmes pour les conseiller en matière de participation publique. Certains d'entre eux vont même développer une unité spécialisée dans l'organisation de la participation publique. C'est ainsi qu'est entamé un processus de standardisation des normes et des pratiques du BAPE. Les commissaires critiquent les promoteurs quant à leur manque d'interaction avec les citoyens touchés par les projets et leur proposent d'intégrer des phases de préconsultation et de suivi. Aujourd'hui, les promoteurs ont intégré ces phases et les firmes de participation offrent ces services sans même qu'il n'y ait d'étude d'impact du BAPE en cours. Dans la plupart de leurs recommandations, les commissaires rappellent l'importance de l'acceptabilité sociale des projets et se basent de plus en plus sur cette variable pour recommander ou rejeter un projet. Les promoteurs doivent inévitablement démontrer le degré d'acceptabilité sociale d'un projet, de telle sorte que le terme « acceptabilité sociale » est devenu très vendeur pour les firmes de participation. En France, ces firmes sont reconnues comme spécialistes dans l'assistance de la CNDP. Cette OIPP contribue donc au développement de ces firmes directement d'une part, en les engageant pour organiser les débats publics et indirectement d'autre part, en incitant les promoteurs à les engager pour se préparer aux débats. Ces firmes sont d'importants intermédiaires entre les promoteurs et la CNDP. Les deux OIPP influencent donc la structuration du domaine de la participation publique, car ils ont des impacts directs et indirects sur les actions des promoteurs.

Deuxièmement, la structure organisationnelle des deux OIPP, basée sur les valeurs d'indépendance et d'impartialité, a contribué à leur faire gagner la confiance du public et à renforcer leur pouvoir d'influence dans le secteur de la participation publique. D'abord, le BAPE a contribué à établir le modèle d'audience publique en deux étapes au Québec. La première étape est faite pour que les citoyens puissent obtenir toute l'information sur les projets et puissent poser leurs questions aux promoteurs. La deuxième leur donne l'opportunité d'exprimer leur opinion. La nature répétitive du modèle en deux étapes fait en sorte que les citoyens savent toujours à quoi s'en tenir et peuvent se préparer

efficacement aux audiences publiques. Le modèle est si facile à comprendre pour les citoyens qu'il a évolué jusque dans la sphère politique : l'organisation de la participation publique s'inspire de ce modèle dans plusieurs villes, dont Montréal et Québec. L'adaptation du modèle au niveau municipal a contribué à consolider la confiance de la population envers le BAPE. En France, les auteurs observent que c'est l'intégration du rôle de garant à la CNDP qui a cet effet. Ce dernier est un professionnel de la participation publique, indépendant et impartial, qui supervise et protège la qualité du processus participatif. Lorsque le débat public est terminé, le garant publie un rapport indépendant sur le site de la CNDP. En 2010, le rôle de garant a été reconnu légalement dans la révision du code environnemental. Si l'encadrement légal du BAPE et de la CNDP leur donne la légitimité et le pouvoir d'influencer le secteur de la participation publique, la confiance du public à leur égard le fait tout autant.

Troisièmement, les OIPP vont contribuer à la création de multiples normes informelles. Après la deuxième phase de l'audience publique du BAPE, les commissaires produisent un rapport contenant les opinions des citoyens, l'analyse de celles-ci et des recommandations destinées au Ministère. Certaines de ces recommandations sont devenues des normes faisant désormais partie de l'infrastructure institutionnelle du secteur. Les auteurs identifient trois mécanismes permettant un tel phénomène : (1) la répétition des recommandations dans le cadre de différentes audiences publiques, (2) la transformation d'une recommandation en décret par le gouvernement et (3) la citation de la recommandation par des citoyens dans le cadre d'une autre audience publique. Les recommandations de la CNDP sont aussi graduellement intégrées à l'infrastructure institutionnelle du secteur. Lorsque le débat public est terminé, la CNDP élabore un rapport qui est donné aux promoteurs. Ce seront eux qui devront rendre publics le rapport et leur décision sur le projet. Cette manière de procéder crée un contexte de responsabilisation du promoteur qui aura pour effet de normaliser les processus de participation publique initiés par les promoteurs. Dans les deux cas, les OIPP contribuent à la structuration de l'infrastructure institutionnelle par la répétition et le renforcement de normes informelles.

Commentaire

L'organisation du texte est efficace. Effectivement, les auteurs définissent bien tous les éléments de l'étude : le macro-concept de secteur organisationnel, les groupes d'acteurs qui constituent la population centrale du secteur, les professionnels de la participation publique qui sont les principaux répondants et les OIPP qui sont les deux « cas » de comparaison. La déclinaison de la question principale en deux volets (l'impact sur les acteurs au niveau micro et l'impact sur l'infrastructure institutionnelle au niveau méso) est intéressante, car elle nous incite dès le début du texte à adopter une approche de lecture multiéchelle. Chaque constat présenté par les auteurs concernant l'influence des OIPP sur le secteur de la participation publique débute par une transformation au niveau micro qui évolue jusqu'à modifier le niveau méso, mais certains passages nous permettent de réfléchir aux changements potentiels au niveau macro. Ce niveau d'analyse n'est pas défini par les auteurs, mais il englobe généralement les politiques publiques, les mécanismes de marché et la vie communautaire. Ainsi, lorsque les auteurs abordent l'influence des OIPP sur la sphère politique au niveau municipal, il devient intéressant d'approfondir la réflexion pour voir si ces changements, à Montréal et à Québec entre autres, ont aussi eu des impacts sur les politiques publiques, par exemple. L'un des constats des auteurs concernant le développement d'une industrie de la participation publique nous pousse aussi à nous questionner sur l'impact de ce phénomène sur le marché. À ce propos, les auteurs élaborent sur l'influence qu'ont les OIPP sur la création de firmes conseillères en acceptabilité sociale et aussi sur le développement d'un marketing autour du concept. Est-ce que cela a un impact sur la participation des citoyens dans le processus de participation publique ? Est-ce que ça a un impact sur le bon fonctionnement du processus ? Mon questionnement part du fait qu'en général, les promoteurs engagent les firmes-conseils en participation publique plus dans l'optique d'augmenter leur chance de faire accepter leur projet que pour réellement participer à la bonification du processus participatif. Je me demande donc si le fait qu'une industrie lucrative de l'acceptabilité sociale pourrait inciter certains professionnels de la participation publique à passer par des raccourcis et nuire, d'une certaine manière, à la participation du public dans le processus ou du moins à la réelle prise en compte de leur opinion dans le développement de projets.

Lefebvre, R. (2007). Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public. Dans : Cécile Blatrix éd., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (pp. 207-218). Paris : La Découverte.

Par Charles Duprez

En s'appuyant sur les débats entourant le projet d'autoroute en France LAALB, l'auteur s'interroge sur l'ambiguïté du rôle de l'élu dans les débats publics. Il y a, selon lui, une première contradiction fondamentale entre l'aspiration des élus à une « *contre-démocratie* », en même temps qu'une peur de leur part de perdre leur pouvoir dans la complexification des processus décisionnels. L'observation des débats montre une très grande variété de comportements ce qui fragilise toute tentative de généralisation (bien que l'auteur s'y prête allègrement), chaque débat étant unique, dans le processus comme dans les enjeux et le choix des intervenants. Ressors de cette analyse que les élus instrumentalisent le débat public, plus qu'il ne se prêtent véritablement au jeu, jouissant d'un capital symbolique qui leur permet d'utiliser le débat pour asseoir leur position.

La participation des élus dans le débat public est encore et surtout perçue comme une aide à la prise de décision favorisant l'acceptabilité sociale. Les élus ne jouent pas la délibération dans les débats publics, mais se contentent de maintenir leur position. Et cela, tant bien même que si le débat cherche idéalement à « *instaurer un régime de parole permettant de confronter les points de vue en concurrence et de les faire évoluer par la discussion* » (Fourniau).

La déconnexion entre l'espace de discussion et l'espace de décision permet d'autant plus aux élus de s'impliquer dans le débat, car celui-ci devient bénin et perd son caractère subversif. Mais le débat peut aussi permettre d'asseoir l'autorité de l'élu, car celui-ci devient souvent le maître d'œuvre du processus délibératif ce qui le dote d'une prestance symbolique. Le débat se transforme alors à leurs yeux en une « *épreuve de légitimité* » permettant de juger du potentiel d'acceptation social d'un projet.

Dans un débat, comme dans la fonction publique, tous les élus ne se valent pas. La très forte hiérarchie qui prévaut entre les élus crée une asymétrie au profit des « *grands* » élus

comme les maires des grandes villes ou les parlementaires. Les élus de plus grande importance jouissent d'une liberté supplémentaire ; leurs apparitions sont plus sporadiques et ils peuvent aussi mobiliser plus de ressources pour appuyer leurs décisions en dehors du débat public. À l'inverse, les « *petits élus* » peuvent avoir l'impression de jouer un rôle analogue à celui des citoyens ou du grand public, un rôle qui paraît presque de l'ordre de l'accessoire. L'auteur résume parfaitement l'inégalité symbolique entre ces deux types d'élus : « *les "petits" élus utilisent le débat public pour se faire reconnaître tandis que les "grands" élus y font valoir une autorité qui préexiste au débat.* »

Les différentes ressources des élus dans le débat et le jeu de la contradiction

L'élu n'est pas un citoyen parmi d'autres, mais plutôt un « *citoyen distingué* » et ne peut donc être aliéné dans le débat public. Fort d'un capital symbolique lié à son statut, l'élu dispose du débat public comme d'un espace dans lequel il peut faire rayonner son capital représentatif. Le débat, malgré son but initial, n'est donc pas un espace dans lequel les hiérarchies sont abattues pour que les idées s'affrontent à armes égales. La parole de l'élu face aux citoyens est au contraire renforcée, elle a plus de force, mais également plus de place. De plus, l'élu a le luxe de pouvoir discourir au nom de « *la volonté générale* » qu'il invoque pour donner du poids à son argumentaire ; « *Ventriloque, l'élu parle au nom du citoyen absent* ». Tantôt maître d'œuvres, tantôt interprète, l'élu trouve dans le débat public une situation qui lui permet de renforcer son statut au lieu de la confronter. Il peut aussi jouir du cumul des chapeaux et des fonctions pour faire valoir son argument. Un élu peut par exemple se prévaloir de parler en qualité d'élu, de citoyen, mais aussi de professionnel en fonction du métier qu'il occupait ou occupe toujours. C'est ainsi que le maire d'Arras rappelle pendant un débat, qu'en tant qu'ingénieur de formation, il dispose de l'expertise nécessaire pour avancer que les voitures seront moins polluantes dans le futur.

Le dispositif du débat public est dès lors instrumentalisé au profit d'une stratégie politique, et cela d'autant plus que les enjeux sont territorialisés.

La présence d'un tiers pour garantir que les règles du débat sont respectées est souvent unanimement saluée par les élus et rares sont les élus qui débattent sur les formes mêmes du débat. Globalement, il apparaît que les élus jouent dans les règles du débat tout en

mettant un point d'honneur à limiter les interactions entre les arguments. Le débat semble davantage pensé comme un théâtre, qu'un espace dans lequel les idées peuvent légitimement s'affronter. Les élus ressortent alors peu affectés par le débat et se contentent souvent d'adopter une posture institutionnelle ; « *Le débat apparaît comme le lieu d'affichage des arrangements institutionnels que les participants ont négocié parallèlement voire en amont de la procédure* ».

Quelques apprentissages sur la participation des élus dans le débat public

Bien que « *l'esprit du débat [soit] de mesurer les évolutions de l'opinion du début à la fin* » comme le note le président de la CPDP, organisme chargé de superviser le débat public, force est de constater que les positions des élus varient très peu tout au long du processus. Pour l'auteur la première raison est que les élus sont finalement peu impliqués dans le débat public et interviennent de façon sporadique, ce qui limite la construction d'un dialogue solide. Dans les débats du LAALB, certains élus ont même quitté la salle après avoir exposé leurs arguments, sans même entendre ceux des autres.

Ensuite, la position de l'élu évolue peu, car celui-ci n'est pas un « *acteur libre* » dans le débat, il représente un certain nombre d'intérêts qui prévalent sur sa propre opinion. S'ils n'ont pas grand-chose à gagner dans le débat, les élus y auraient par contre beaucoup à perdre s'ils sortaient de la ligne institutionnelle qu'ils sont censés représenter. De plus, les acteurs politiques ont besoin d'assurer une certaine constance par rapport à leurs opinions passées qui traînent avec eux, chevillées au corps. Ils souffrent donc d'un certain nombre de biais rendant l'expérience dialectique de la contradiction et donc de l'évolution, délicate.

Pour toutes ces raisons, l'élu se retrouve dans une posture peu dialogique à l'intérieur des débats publics. Pour conclure, l'auteur met en garde contre une vision exclusive du débat public comme procédure de manipulation au service des élus, car le débat n'est jamais le fruit et n'est jamais contrôlé par une unique catégorie d'acteur.

L'expertise

Düppe, T. 2018. Les origines historiques de l'expertise. Dans Claveau et Prud'homme (dir.), *Experts, sciences et sociétés*. (p. 23-37).

Par Pierre-Luc Fortier

Question : Quelles sont les conditions historiques qui ont fait en sorte de rendre l'expertise aussi présente, et controversée par moment, dans la société moderne ?

Réponse : Afin de répondre à cette question, Till Düppe explore la genèse et l'évolution du concept à travers quatre lorgnettes plutôt que d'en faire une chronologie. Son analyse lui permet d'appuyer la thèse que l'expertise est un phénomène distinctif de notre époque puisqu'elle accompagne un sentiment d'ignorance face à la complexité du monde.

Argumentaire : Le professeur Düppe articule son argumentaire autour de quatre pistes de réflexion du rôle de l'expert dans l'histoire. Il décrit tout d'abord ce rôle dans l'histoire de l'administration gouvernementale, de l'université, dans celle de l'épistémologie et pour finir dans l'histoire de la technologie. C'est à travers ces différentes pistes de réflexion que l'auteur explique les différents enjeux des institutions d'expertise de la société contemporaine. L'auteur met à profit sa propre expertise en économie afin d'illustrer le rôle (dit problématique) de l'expert dans les différentes sphères traitées tout au long de l'article.

L'expert dans l'histoire de l'administration gouvernementale

Dans un premier temps, l'auteur distingue les métiers spécialisés et l'expertise bien que les experts puissent être tout autant spécialistes dans un métier. Les gens de métiers détiennent la connaissance spécifique ne pouvant être pratiquée par ceux ne possédant pas cette dite connaissance. Une des spécificités de l'expertise est que l'expert détient de l'information pour conseiller leur client, ainsi les décisions politique et juridique peuvent être prises en s'appuyant sur les valeurs, les codes moraux, l'intuition, etc. Ces considérations ne sont pas suffisantes pour expliquer la thèse que l'expertise est un phénomène moderne puisque depuis toujours les grands dirigeants ont à leur solde une panoplie de conseillers. Cependant, l'auteur distingue le conseiller expert moderne du savant qui, dans le passé, aidait à la réflexion du décideur sur les avenues moins visibles liées à la décision à prendre.

L'époque du mercantilisme au XVII^e siècle et par la suite des économistes physiocrates au siècle suivant ont ouvert la voie aux experts voulant assumer un rôle de plus en plus important dans la conduite des politiques économiques des États. Dans le dernier siècle, l'expertise donna naissance à une multitude d'institutions d'experts étatiques et mondiales. Ainsi des experts de tout acabit occupent des rôles importants dans les agences gouvernementales à travers le monde.

L'expert dans l'histoire de l'université

Sans se limiter à son rôle historique dans le développement de l'État-nation, l'expertise doit se rattacher à des institutions plus distancées du pouvoir politique afin que les experts puissent défendre une neutralité de la connaissance. Cependant, son rôle dans l'histoire des universités a mis en lumière certaines tensions entre l'expert et le scientifique. Premièrement, les caractéristiques types inhérentes à ces deux personnages sont foncièrement différentes. Le scientifique doit démontrer sa compétence différenciée et faire preuve d'originalité dans son travail. L'expert quant à lui doit offrir autant que possible le même avis que celui que d'autres experts du domaine apporteraient. C'est d'ailleurs pour cette raison que les institutions d'experts tendent à standardiser la méthodologie promulguée par leurs membres. Le deuxième conflit est que dans la majorité des cas, l'expert répond à la commande d'un client alors que les universités prônent la liberté académique et ainsi la divergence d'opinions et la multiplicité des idées. C'est une des raisons qui, selon l'auteur, expliqueraient la distanciation entre les écoles de commerces et d'ingénierie et les universités. Dans cet ordre d'idées Dürpe cite différentes institutions semi-universitaires composées d'éminents experts dont la Fabian Society (1884) ayant joué un rôle important dans la fondation de la London School of Economics ou encore la Société du Mont-Pèlerin. L'objectif avoué de ces institutions étant de former des experts afin de conseiller les décideurs.

L'expert dans l'histoire de l'épistémologie

Comme mentionné précédemment, l'expert se doit d'offrir une réponse qui serait consensuelle avec celle des autres membres de son groupe. En ce sens, l'épistémologie privilégiée par les experts doit favoriser cet objectif de consensus. C'est pourquoi naturellement un lien peut être fait entre l'épistémologie positiviste, qui repose sur le fait

empirique, et l'expertise. L'auteur décrit ensuite l'importance des experts dans les tribunaux pour justifier que ces derniers doivent reposer leurs témoignages sur le fait empirique plutôt que sur la connaissance hypothétique. C'est d'ailleurs en se reposant sur le positivisme que l'on vit l'apparition d'un mode de décision public faisant appel à des méthodes dites probabilistes auxquels les experts ont recours.

L'expert dans l'histoire de la technologie

Pour finir, Düppe explore la place de l'expert dans l'histoire de la technologie. Il réitère que l'écart était de plus en plus marqué au XIX^e siècle entre les écoles d'ingénierie, davantage basé sur le savoir expert, et les universités qui quant à elles promulguent le savoir scientifique. La fin de la Seconde Guerre mondiale a permis un rapprochement entre science et technologie, ainsi que le développement d'espaces hybrides entre le militaire, les industries, les États et les universités. Or, bien que l'expert trouve davantage sa place dans ce type d'espace, l'expertise qui s'y développe serait plus proche du métier spécialisé, comme discuté précédemment. Ainsi, c'est par le truchement de cette expertise technologique que la décision politique peut être réduite à une question technique, phénomène illustrant le rôle problématique de l'expert dans la société moderne.

En conclusion, l'auteur stipule que plusieurs aspects restent encore à explorer afin de comprendre le rôle problématique des experts dans les sociétés démocratiques. Il rappelle la thèse de départ que l'expertise est une réponse à l'ignorance face à la complexité du monde. Il invite les lecteurs à sa questionnée sur les sources de cette ignorance plutôt que sur le rôle problématique de l'expert. « Bref, au lieu de se lamenter sur la manière dont les experts contribuent à déprécier les valeurs démocratiques, on pourrait se demander comment il se fait que nous ayons si désespérément besoin d'eux. » (Düppe, 2018)

Contribution : L'article contribue à mieux comprendre, à travers son évolution, le rôle de l'expert et comment il peut être considéré comme problématique lorsqu'il touche les enjeux de démocratie. La structure de l'article permet de distinguer les concepts sous-jacents et de mettre la table pour les sections subséquentes.

Utilité et critique : Dans le cadre de ma propre recherche, le rôle de l'expert est évidemment important puisqu'il occupe l'espace entre le décideur politique et la technologie elle-même. C'est sous les conseils de comités d'experts que les

nanotechnologies ont sortis des laboratoires pour se retrouver dans les foyers. Bien que le rôle de l'expert soit parfois problématique, l'exemple des nanotechnologies démontre qu'il répond à l'ignorance face à la complexité du monde. Le texte de Till Düppe est en fait le premier chapitre d'un ouvrage collectif sur l'expertise, c'est pourquoi je crois qu'il atteint l'objectif de mettre la table pour les approfondissements subséquents. Il est toutefois assez partial quant au caractère problématique du rôle de l'expert dans la société moderne.

Collins, H. (2014). *Are we all scientific experts now?*. John Wiley & Sons.

Par Sébastien Côté

Le chapitre 4 de l'ouvrage porte principalement sur les lanceurs d'alerte. On énonce qu'un citoyen n'a pas besoin d'être un expert pour reconnaître qu'un processus scientifique est biaisé. Il s'agit de ce que l'auteur appelle la métaexpertise. Les lanceurs d'alertes se sont avérés très utiles dans le cas des cigarettes où il était possible de suspecter que des scientifiques avaient été payés pour donner de faux résultats en faveur de l'industrie du tabac.

Le livre se penche plus particulièrement sur « l'étude » d'Andrew Wakefield qui a tracé un lien direct entre un vaccin et l'autisme. À la suite du dévoilement des résultats de l'étude, une partie significative de la population au Royaume-Unis se révolte contre l'utilisation du vaccin ayant pour but de prévenir les oreillons, la rougeole et la rubéole. La question demeure : sur quelle expertise se basent les militants anti-vaccin? On constate qu'en utilisant simplement nos propres connaissances scientifiques et donc notre métaexpertise il est possible de déterminer des biais dans le processus qui a servi à établir la corrélation entre le vaccin et l'autisme. Notamment en analysant le fait que l'autisme se développe généralement au même âge que la vaccination des enfants. Il est donc possible pour le cerveau de prendre ce raccourci qui donne une raison à quelque chose d'aussi aléatoire que le développement de symptômes du spectre de l'autisme. Cependant, si nous voulons affirmer qu'un vaccin augmente réellement les chances de développer l'autisme, il faut faire un très grand travail scientifique pour y arriver.

L'auteur termine le 4^e chapitre en nous donnant l'exemple de l'entrevue à CNN d'une mère faisant la promotion d'un livre anti-vaccin décrivant comment son fils avait « guéri » de

l'autisme. C'est là qu'il faut faire la distinction entre une anecdote et la science. Puisqu'il s'agit d'une controverse scientifique, il aurait fallu que cette mère présente sur le plateau de télévision fasse excessivement beaucoup de recherche pour démanteler la conspiration entre la majorité des scientifiques qui eux croient aux vaccins. Ce débat s'est joué beaucoup plus sur les émotions et les sentiments que sur de la recherche.

Le dernier chapitre, pour sa part, explique que bien que nous soyons tous des experts d'une certaine façon, cela ne fait pas de nous des experts scientifiques. Nous sommes tous spécialistes à notre travail, mais ça ne fait pas de nous des experts scientifiques. Si nous étions tous considérés comme des experts scientifiques, nous serions forcément dans une société où ceux qui ont les plus gros moyens et les meilleurs contacts avec les médias seraient en mesure de créer la vérité. Pour le bien de la préservation de la science, il est important de redonner aux experts scientifiques la place qu'ils méritent d'avoir au sein de nos débats publics.

Contribution

La ligne est en effet difficile à tracer entre un véritable lanceur d'alerte et une campagne comme celle menée par les militants anti-vaccin. À cet effet, l'auteur nous suggère de regarder parmi tout ce que nous savons de la science afin de déterminer si oui ou non « l'alerte » qui nous est présentée mérite que l'on s'y attarde. Dans le cas des compagnies de cigarette, il semble évident que l'accumulation de preuves montrant des biais dans la démarche scientifique des recherches concernant l'impact sur la santé de cigarettes mérite de s'attarder plus longuement sur le dossier et de trouver des sources plus indépendantes. Dans le cas de la vaccination, le peu de preuve scientifique accumulé par les militants anti-vaccin ne laisse en aucun cas supposer une conspiration auprès de ceux-ci.

L'auteur contribue également beaucoup à la science en tentant de créer un cadre théorique catégorisant les expertises « universelles » en quatre types :

L'expertise omniprésente (Ubiquitous expertise)

C'est l'expertise qui s'acquiert par l'expérience que nous avons de la vie en société. Elle nous distingue, principalement, de toute la branche de l'intelligence artificielle qui n'est toujours pas capable d'égaliser un être humain.

L'expertise du spécialiste (Specialist expertise)

C'est l'expertise acquise par le travail, la pratique et l'expérience. Cette expertise est ciblée généralement sur une seule tâche ou sur un seul type de tâche et peut même être transversale. Cependant, il ne s'agit tout de même pas d'une expertise scientifique, bien que celle-ci peut être très utile dans le cadre d'un débat public.

La méta-Expertise

La métaexpertise, comme évoqué plus haut, consiste en la capacité de reconnaître des propos qui nous semblent évasifs ou faux et ensuite de mener notre propre enquête sur des sujets particuliers. On peut donner, en exemple, le cas des OGM où il ne fallait pas être un scientifique pour douter des analyses de risque sur ce nouveau produit. Cependant, il faut un grand travail de recherche pour être un lanceur d'alerte efficace.

L'expertise innée (Default expertise)

Ce type d'expertise serait associé à l'argument : tout le monde est un expert scientifique. Si on prend par exemple les prédictions du taux d'inflation pour 2021-2022, mon opinion est aussi valable que n'importe quel spécialiste d'économétrie, parce que personne ne peut le prédire avec certitude. Cette tendance de plus en plus présente dans notre société est le résultat de plusieurs vagues d'amoindrissement de l'opinion scientifique pour la mettre sur le même pied d'égalité que l'opinion du commun des mortels. Cependant, l'auteur tient à rappeler que nous ne sommes pas tous des experts scientifiques, simplement parce que nous nous ne tenons pas dans les cercles scientifiques nécessaires à faire avancer la science.

Critique

À la lumière du livre d'Harry Collins, deux critiques me viennent spontanément en tête. Tout d'abord, l'ouvrage a tendance à créer une barrière naturelle entre le citoyen et l'expertise scientifique, mais on met très peu en perspective ce que ça prend pour devenir un expert scientifique. Dans tous les cas, il est possible d'acquérir nous-mêmes cette formation par le biais de l'université et ainsi pouvoir contribuer de manière crédible à la science. Bien que cette formation demande beaucoup de temps, d'effort et d'argent et qu'elle n'est pas du tout accessible à tout le monde, les scientifiques ne naissent pas

scientifiques et il y a tout de même une ouverture pour certaines personnes d'aller valider leurs propres théories de manière scientifique.

Ensuite, le livre écrit en 2014 n'était certainement pas au courant de l'impact qu'allait avoir la désinformation et les « fake news » au 21^e siècle. Si *Are we all experts now* tente de redresser la barre en traçant une ligne entre les experts et experts scientifiques, la présidence de Donald Trump a fait tout en son pouvoir pour nier la vérité tout en utilisant une très grande couverture médiatique pour reléguer la science à être : une opinion comme les autres.

Utilité pour la recherche

L'utilité pour la recherche est que nous travaillons sur les instances démocratiques participatives. Ces instances, tel que le BAPE et la CNDP en France sont toutes deux sujettes à de vives critiques concernant l'utilité de celles-ci. Puisqu'il s'agit d'instances où les citoyens sont invités à venir donner leur opinion sur un projet local, il serait simple d'écarter leur avis, tout simplement parce qu'ils ne sont pas des experts scientifiques.

Suite à la lecture d'*Are we all scientific experts now* d'Harry Collins il est clair que l'auteur pense que bien qu'il arrive parfois d'avoir accès à des sources primaires et de se considérer soi-même comme expert à propos d'un sujet, nous n'avons pas notre place désignée dans les communautés scientifiques en question et nous sommes donc plus à risque d'avoir certains biais de recherche. L'exception serait d'être un lanceur d'alerte crédible. Tout de même il faut considérer que ce n'est pas parce qu'un citoyen n'est pas considéré comme un expert scientifique qu'il n'est pas un expert dans certaines des autres catégories. Cependant, son jugement scientifique reste peu important dans le débat public.

La gouvernance des systèmes sociotechniques

Van Asselt, M. B. A & O. Renn. 2011. « Risk governance ». *Journal of Risk Research* 14. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13669877.2011.553730>

Par Mandy Veillette

Question : La « *gouvernance du risque* » implique la traduction de la substance et des principes fondamentaux de la gouvernance dans le contexte de la prise de décision liée au risque. Cette fusion des deux termes est récemment très fréquente dans les milieux professionnels, mais cela implique-t-il un changement majeur dans la façon dont les risques sont conceptualisés, gérés et communiqués, ou s’agit-il simplement d’une nouvelle mode ?

Objectif : Délimiter la genèse et la portée de la gouvernance des risques.

Hypothèse : Puisque tous les risques ne sont pas simples et ne peuvent être calculés en fonction de leur probabilité et de leur effet, la *Gouvernance du risque* serait plutôt un réseau complexe et interactif dans lequel des décisions collectives contraignantes sont prises autour des questions de société. Elle fournirait ainsi une base conceptuelle et un cadre normatif pour traiter de manière responsable les risques incertains, complexes et/ou ambigus.

Méthodologie de l’article : La littérature est divisée en trois sections relatives à la gouvernance, le risque et la gouvernance du risque. Puis, la gouvernance du risque est analysée subséquentement également en trois thématiques, soit, l’inclusion, l’intégration et la réflexion, afin pour répondre à la question et valider l’hypothèse.

i) *Les origines de la gouvernance*

La gouvernance incarne une structure organisée horizontalement, englobant des acteurs étatiques et non étatiques qui prennent des décisions collectivement contraignantes sans autorité supérieure. Le terme a vu le jour dans les années 80 et a depuis été élargi à non seulement y inclure plusieurs autres acteurs, mais à même remettre en question la centralité de l’état dans l’organisation et la gestion de la société. En raison de la frontière brouillée entre le descriptif et le normatif de cette définition, il n’est souvent pas évident de déterminer si la gouvernance sert de référence au cadre qui guide l’analyse (descriptif), ou si elle a le statut d’une théorie politique proposée (normatif).

ii) *Les origines du risque*

Le risque fait référence aux conséquences tolérées ou non intentionnelles d’actions humaines délibérées qui peuvent se produire et qui violent une chose à laquelle les humains attachent de l’importance. Depuis la présentation de la définition du risque en 1920, les

risques ont été traités en termes de probabilité et d'effets, de dose et de réponse, et d'agent et de conséquences. Il s'agissait des modèles technocratiques, décisionnels et économiques d'évaluation et de gestion des risques. La perception du risque a évolué avec la venue des risques complexes (multi causales, effets interactifs entre les agents, transfrontaliers, effets latents, des variations interindividuelles, etc.) et systémiques qui nécessitent une approche plus globale de l'identification des dangers, de l'évaluation des risques, allant au-delà de l'analyse habituelle des conséquences des agents. L'analyse doit plutôt se concentrer sur les interdépendances et les effets qui déclenchent des cascades d'impact entre des acteurs par ailleurs non liés. Les risques complexes les plus notoires qui ont poussé le développement de cette facette du risque sont la crise de la *vache folle* (BSE), les nanotechnologies, l'énergie nucléaire, la crise financière, le cyberterrorisme et les OGM. Malgré la prédominance des risques complexes dans notre société, plusieurs sont néanmoins traités comme des risques simples, adhérant à la théorie d'autrefois, résultant en plusieurs effets sociaux indésirables (comme l'amplification sociale, la controverse soutenue, les impasses, aux problèmes de légitimité...).

iii) Les origines de la *gouvernance du risque*

Le programme multidisciplinaire européen « *TRUSTNET-concerted action on risk governance* » entre 1997-2000 a donné naissance à plusieurs recherches et études de cas qui ont été subséquemment traduites en articles scientifiques publiés au début des années 2000. Au départ, le terme englobait plutôt l'identification, l'évaluation, la gestion et la communication des risques. En 2003 naît le Risk Governance Council (IRGC), un *Thinktank* suisse visant à contribuer à « l'anticipation et à la gouvernance du risque systémique mondial ». En 2005, ce groupe publie le *White Paper* : le premier ouvrage académique visant à développer la gouvernance du risque en tant que concept normatif. Le cadre du *White Paper* a été subséquemment traduit par certaines agences et certains organismes de régulation nationaux qui ont conçu des manuels sur la manière de l'utiliser à leurs fins spécifiques. Cette théorie suggère que la Gouvernance du risque peut être utilisée comme une liste de contrôle de la façon dont les décisions sont prises (utilisation descriptive), et en même temps fonctionner comme une ligne directrice sur la façon d'organiser le processus de décision quand une décision complexe doit être prise (modèle normatif). La question de savoir si les risques sont acceptables, tolérables ou non pourrait

faire l'objet d'un débat considérable et d'une intense controverse. Les perspectives divergentes et contestées sur la justification, la gravité ou les significations plus larges associées à une menace perçue donnent lieu à des avis divergents sur les moyens d'évaluer et d'apprécier les risques, et plus particulièrement sur la pertinence, la signification et les implications des informations disponibles sur les risques et sur les mesures de gestion à envisager.

1) Les principes de communication et d'inclusion

Vue l'éducation générale de la population et sa capacité à saisir les concepts scientifiques, la méthode d'autrefois consistant à éduquer et de persuader le public devrait dorénavant être mise de côté. L'objectif de la communication devrait plutôt être de fournir une meilleure base, également en termes de confiance et de soutien social, pour une gouvernance responsable des risques incertains, complexes et/ou ambigus. Tous les acteurs (gouvernements, acteurs économiques, experts scientifiques et société civile) devraient être inclus dans l'encadrement (ou la pré-évaluation) du risque et de la décision l'entourant afin d'y inclure toutes les connaissances et préoccupations pertinentes. Il est également perçu comme étant démocratique d'inclure les acteurs subissant le risque dans la décision entourant sa réalisation. Une plus grande inclusion n'est pas nécessairement synonyme d'une meilleure gouvernance des risques : le degré et le type d'inclusion peuvent varier en fonction de la phase et du contexte. L'objectif est donc plutôt d'organiser une communication productive et significative avec toute une série d'acteurs qui ont des rôles complémentaires et des intérêts divergents.

2) Le principe d'intégration

L'intégration fait référence à la nécessité de rassembler et de synthétiser toutes les connaissances et expériences pertinentes issues de diverses disciplines et de diverses sources, y compris les informations sur les incertitudes et les articulations des perceptions et des valeurs des risques. Comme stipulé précédemment dans l'origine du risque, selon le principe d'intégration, l'évaluation des risques complexes devrait comporter les valeurs et des questions telles que la réversibilité, la persistance, l'ubiquité, la tolérabilité, l'équité, le potentiel catastrophique, la contrôlabilité et le caractère volontaire. La mise en lien avec

une évaluation des risques-bénéfices ainsi qu'avec divers types de connaissances (autres que scientifiques) est également requise.

3) Principe de réflexion

La présence de risques complexes et changeants rend pertinent le fait que tous les acteurs et les institutions concernés fassent constamment preuve de rétrospection. Vu l'évolution constante des mœurs sociétales, la question quant au degré d'incertitude que la collectivité est prête à accepter en échange de certains avantages doit être fréquemment reposée, sans jamais être routinisée.

Conclusion : La gouvernance du risque n'est pas un mot à la mode et doit plutôt être comprise comme un plaidoyer en faveur d'un changement de paradigme. Elle identifie à la fois les réseaux complexes et en interaction dans lesquels les choix et les décisions sont faits en fonction des risques et les principes normatifs qui peuvent informer tous les acteurs concernés sur la manière de traiter les risques de manière responsable.

Critique

L'objectif ou l'effet du principe d'inclusion qui est posé par l'auteur est ensuite contredit dans la phrase suivante, laissant le lecteur à interpréter les nuances possibles entre les termes *déescalader* et *réduire* et les termes *légitimisé* et *accepté* : « can help to de-escalate conflicts and to legitimize the final decision that will always disappoint some actors in society. Inclusion does, however, not necessarily reduce conflict or lead to more widely accepted decisions ». Cet aspect me semble plutôt important à clarifier et approfondir, vu les efforts substantiels des instances participatives afin d'inclure toujours un plus grand nombre d'individus à la prise de décision. Est-il réellement souhaitable et cela mène-t-il à une décision finale jouissant d'une plus grande légitimité et étant moins susceptible de souffrir des conséquences sociales négatives liées à la controverse irréversible d'avoir eu 700 participants plutôt que 25 ? Il est évident que l'énergie requise par l'instance pour traiter toutes ces participations est considérable, malgré le fait qu'il ne soit pas clairement déterminé que le résultat en soit supérieur. La médiation au BAPE ou les concertations de la CNDP sont des exemples où les décisions sont prises avec un nombre restreint d'acteurs, néanmoins représentant tous les intérêts relativement au dossier en question. Ces décisions souffrent cependant du syndrome de l'œuf et la poule : certaines, l'issue de ces

consultations est habituellement une décision plus largement acceptée et elles sont rarement controversées, mais leur mode restreint de participation est habituellement choisi justement en fonction du degré de conflictualité moindre qui entoure le dossier. Bref, l'inclusion est pour moi un aspect beaucoup plus central à la gouvernance du risque qu'en fait l'auteur et aurait mérité que ses critères et ses nuances soient plus amplement explicités.

Douillet, A-C., Dumolin, L. et Germain, S. (2011). Un dispositif sociotechnique à la loupe : développement de la vidéosurveillance dans trois villes françaises.

Par Roberto Colin

Dans cet article, les auteurs s'intéressent au processus de déploiement de la vidéosurveillance dans trois villes en France : Lyon, Saint-Étienne et Grenoble. Cet artefact technique représente une innovation technologique qui allie la vidéo et les systèmes de transmission de données qu'il convient d'aborder comme un dispositif sociotechnique.

Pour le présent auteur, la vidéoconférence est d'une part inséparable des acteurs qui le construisent, le portent et se l'approprient et, d'autre part, qu'elle est à la fois le produit de concepteurs et des appropriations que les opérateurs déploient en situation. En ce sens, ils utilisent le concept de dispositif sociotechnique pour souligner que la vidéoconférence ne se limite pas à l'objet technique qu'elle est, mais dessine dans son sillage un environnement complet d'acteurs, de règlements, de normes techniques et juridiques, etc. Partant de cela, ils s'emploient à analyser les mobilisations des conditions qui favorisent l'émergence et l'utilisation durable ou non de l'objet technique.

Par une approche d'études de cas, les auteurs tentent de déterminer le cheminement de l'objet — la vidéoconférence — de son apparition dans les trois villes étudiées à son implantation durable. Pour eux, le succès de l'adoption de cette technologie débute avec les promoteurs de celle-ci et leurs capacités à enrôler de nouveaux acteurs capables de la porter, notamment les acteurs chargés de l'opérationnalisation. Idéalement, pour favoriser l'installation de l'artefact technique dans un milieu, comme le montrent leurs études de cas, il faut mobiliser des acteurs du milieu d'implantation. Selon les auteurs, c'est en

s'ancrant dans des événements locaux que le soutien à l'objet se cimente, ceci même si des expériences dans des milieux externes peuvent être prises en exemple.

Les auteurs observent également, dans leurs études de cas, que l'appropriation de la vidéoconférence dépend fortement du nombre d'acteurs qui s'intéressent à la vidéoconférence et qui y voient des intérêts propres. À l'inverse, si l'objet est perçu par les acteurs comme une charge, il apparaît un effritement de l'appropriation qui risque d'aboutir à un désintéressement, pire encore à l'échec de l'implantation.

Outre ces aspects — mobilisation d'acteurs clés et manifestation d'intérêt pour son appropriation — pour les auteurs, le succès de l'implantation de l'objet technique passe par la capacité de ses promoteurs et de ses sympathisants à démontrer qu'il est possible d'élargir la palette d'usage de celui-ci. À la multiplication de ces usages qui favorise la mobilisation d'autres acteurs pour porter l'objet technique, s'ajoute une diversification des discours qui légitime son utilisation et atténue les oppositions.

Cet article est intéressant pour ma recherche. Les cas analysés par les auteurs permettent de comprendre qu'un objet n'est jamais un outil isolé. Au-delà de ces caractéristiques techniques, pour s'établir, il doit s'appuyer, entre autres, sur des acteurs qui le portent, des discours qui le légitiment, ainsi que des conditions sociales qui lui sont favorables ou qui peuvent lui apparaître favorables.

Science, technologie et société

Sparrow, R. (2009). The social impacts of nanotechnology: an ethical and political analysis. *The Journal of Bioethical Inquiry*, 6(1): 13-23.

Par Ariane Lacasse-Gendron

Auteur

Robert Sparrow est docteur en philosophie et professeur à l'École d'études philosophiques, historiques et internationales de l'Université Monash, soit la plus grande université en Australie. Ses intérêts de recherche sont principalement reliés à la philosophie politique et l'éthique appliquée, tels que l'éthique environnementale et l'éthique de la science et de la technologie.

Thème central

L'auteur introduit les 6 domaines de préoccupations entourant les nanotechnologies ; la santé et sécurité, l'impact environnemental, les lois et la réglementation, les conséquences sociales, les politiques scientifiques et technologiques ainsi que les grandes questions philosophiques. Cependant, il met au clair qu'il ne s'attardera que sur les 3 derniers domaines nommés ci-dessus afin de faciliter une discussion philosophique et éthique sur les nanotechnologies.

Question

Dans cet article, l'auteur cherche à présenter les conséquences sociales possibles de l'arrivée des nanotechnologies ainsi que les problématiques éthiques potentielles que ces nouvelles technologies soulèvent.

Réponse et argumentaire

Le domaine de la médecine sera particulièrement touché par les nanotechnologies, par la possibilité d'une meilleure santé ou encore par le prolongement de l'espérance de vie. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui aura accès à ces deux avantages potentiels. L'écart entre l'espérance de vie des plus riches versus celle des plus pauvres pourrait générer d'autres problématiques sociales, comme la concentration du pouvoir politique, la jalousie, l'envie et potentiellement d'autres troubles sociaux. Le budget est aussi un facteur important à considérer puisque le prolongement de la vie a un coût financier considérable ; chaque année ajoutée en fin de vie sera probablement plus chère que l'année précédente. Dans le domaine de la santé, nous ne sommes pas disposés à supporter les coûts sociaux de l'extension de la vie des générations actuelles.

Ensuite, les nanotechnologies seront utilisées dans le domaine militaire, ce qui a aussi un coût au niveau humain. Elles ne sont donc pas utilisées afin de répondre à des besoins humanitaires. Cette nouvelle technologie pourrait renforcer le pouvoir des pays qui sont déjà en position de force. La conséquence la plus grave dans ce domaine est la probabilité que la nanotechnologie accentue indirectement le terrorisme par le biais d'une « *guerre asymétrique* », soit la recherche de nouvelles tactiques d'attaque. De plus, les progrès de la mémoire électronique et informatique qui sont possibles grâce aux nanotechnologies vont

permettre aux gouvernements de surveiller davantage les citoyens ce qui favorise la centralisation du pouvoir politique vers les puissances gouvernementales. Cette surveillance peut possiblement s'étendre aux organisations non gouvernementales, comme les entreprises privées qui pourraient avoir accès à des informations sur les individus. L'auteur apporte l'idée que la nanotechnologie peut accélérer le mouvement vers une « *société de surveillance* » qui implique que les individus en plus d'être surveillés ou « *s'attendent à l'être* ».

La partie suivante de l'argumentaire de Sparrow se concentre sur les questions d'ordre philosophique. L'élément le plus important à retenir dans cette section est comment les technologies contribuent à la satisfaction humaine. Il y a les technologies qui répondent aux besoins de premier ordre ainsi que celles qui répondent à des besoins secondaires, mais tout de même importants, comme le fait de voyager par exemple. En revanche, la consommation de biens superficiels et les technologies qui s'y rattachent n'auront pas le même impact que ceux des types précédents. Ce n'est pas tant cette optique qui est dérangeante, mais surtout le fait que ces nanotechnologies seront fort probablement utilisées « *dans l'intérêt des riches et des puissants plutôt que des pauvres* » (Sparrow, 2007b, 94-103 cités dans Sparrow, 2009).

Finalement, l'aspect changeant de la description de la nanotechnologie amène des questions quant à l'honnêteté du discours qui s'y rattache puisqu'à un moment la nanotechnologie est « *révolutionnaire* » et à un autre elle est « *familière* », selon la critique de l'interlocuteur et l'opinion de celui-ci.

Ces différents points doivent apporter des questionnements quant à l'éthique de la nanotechnologie. Celle-ci devrait être approchée à l'aide de la participation du public afin d'arriver à une société pratiquement idéale et de développer des technologies qui vont dans ce sens. La question de l'opinion publique quant aux nanotechnologies doit prendre l'ampleur qu'elle mérite et les citoyens doivent être consultés et doivent participer aux discussions qui entourent cette révolution technologique.

Méthode

La méthode de l'auteur semble surtout basée sur des connaissances acquises au cours de son parcours de chercheur en sciences humaines, puisqu'il indique que ses réponses sont

surtout des prédictions et celles-ci sont provisoires, car le futur des nanotechnologies est encore inconnu au moment de l'écriture de son article.

Contribution

La première contribution du philosophe dans cet ouvrage concerne l'appellation du sujet principal, soit la « *nanotechnologies* » ou plutôt les « *nanotechnologies* ». Tel que l'auteur le présente, nombreuses sont les technologies qui ressortent des manipulations « de la matière à l'échelle nanométrique » réalisées par les experts de ce domaine. C'est d'ailleurs ce que l'on peut qualifier de « *nanotechnologies* », soient la multitude d'innovations technologiques que le domaine de *la* nanotechnologie offre en général.

Ensuite, l'auteur présente les quatre caractéristiques les plus importantes de la nanotechnologie et qui sont celles ayant le plus d'impact au niveau des conséquences sociales. La première de ces caractéristiques concerne les propriétés d'un matériau et son incapacité à ce dont ses composés chimiques et physiques soient extrapolés après le processus d'ingénierie nanométrique. C'est pourquoi il est important que chaque composante soit longuement analysée de façon indépendante des autres afin de réduire certains risques environnementaux ou pour la santé.

La nanotechnologie prendra diverses formes dans plusieurs produits que l'on utilise déjà de façon quotidienne, comme les voitures, mais aussi les vêtements. Le nombre de personnes qui en seront affectées sera exponentiel. C'est ce qui fait de l'omniprésence la deuxième caractéristique de la nanotechnologie et qui implique des difficultés au niveau de la qualité, mais aussi au niveau de la quantité puisque plus la nanotechnologie touche de gens, plus l'impact des problématiques potentielles est grand.

La troisième caractéristique est son côté invisible par son aspect microscopique, mais aussi par la difficulté à percevoir la nanotechnologie dans un produit. Cette caractéristique peut notamment être accrue par son omniprésence, par le manque d'affichage, par exemple une étiquette « *nanotechnologie* » ainsi que par la difficulté à étiqueter ces mêmes produits, de façon claire, précise et familière, à cause de leur propriété complexe.

La quatrième caractéristique est l'aspect « *glissant* » par la difficulté à ce que la nanotechnologie se réglemente et se contrôle. Cette technologie a de grandes chances d'être

utilisée et clonée de façon douteuse dans d'autres buts que les premiers, ce qui joue fortement sur la qualité, mais surtout sur la vision originale et prudente de la nanotechnologie.

Il faut aussi se rappeler que la contribution ultime de l'auteur n'est pas de « *développer une éthique de la nanotechnologie* », mais plutôt de « *faciliter une conversation éthique sur la nanotechnologie* ».

Critique

Une des critiques de l'auteur concerne la différence des avis quant aux nanotechnologies. Il conseille d'ailleurs de prendre en considération les critiques selon la même base d'analyse, soit un mélange de méfiance et d'analyse. En fait, nous devons rester sceptiques aux deux modes de pensées, que les critiques portent sur « *l'inauguration d'une utopie post-pénurie* » ou sur la « *création d'un monde dystopique de menaces terroristes et robotiques rampantes* ».

Cet article m'a surpris puisqu'en m'arrêtant sur un ouvrage sur la nanotechnologie, je ne m'attendais pas à une analyse aussi approfondie des conséquences sociales. Étrangement, même si ce sujet peut être pointu pour quelqu'un d'extérieur à cet intérêt de recherche, j'ai trouvé que cet article était bien délibéré. Les points sont clairs et bien expliqués, malgré l'absence de preuve. J'entends ici par « preuve » ; une certaine méthodologie de recherche. Malgré les nombreuses références, le fait que la méthodologie ne soit pas expliquée est un élément qui manque à l'ouvrage afin de valider le sérieux de la recherche. J'aimerais connaître l'évolution de ce type d'analyse de 2009 à aujourd'hui. Les avancées technologiques ont continué à grande vitesse depuis cette date de parution, donc il serait intéressant de voir si les potentielles conséquences évoquées dans cet ouvrage ont réellement été des problématiques à évaluer ou encore, s'il y en a d'autres.

Références à explorer

Autorité américaine de protection de l'environnement. (2007). *Livre blanc sur les nanotechnologies*. Washington : Science Policy Council, US Environmental Protection Agency. Récupéré de : <http://es.epa.gov/ncer/nano/publications/whitepaper12022005.pdf>

Dreher, KL. (2004). Impact sanitaire et environnemental des nanotechnologies : évaluation toxicologique des nanoparticules manufacturées. *Toxicological Sciences*, 77(1), 3–5. doi : 10.1093 / toxsci / kfh041.

Ebbesen, M. (2008). Le rôle des sciences humaines et sociales dans la recherche et le développement en nanotechnologie. *NanoEthics*, 2(1), 1–13. doi : 10.1007 / s11569-008-0033-z.

Lee, A. (2018). Meat-ing Demand: Is In Vitro Meat a Pragmatic, Problematic, or Paradoxical Solution? Canadian Journal of Women and the Law, 30(1), 1-41. doi: 10.3138/cjwl.30.1.1

Par Justine Lalonde

Alors que l'augmentation de la consommation et la production industrielle de viande contribuent largement à la crise climatique, des chercheurs proposent comme solution de fabriquer de la viande in vitro (VIV). La VIV est issue d'un processus d'ingénierie tissulaire qui consiste à cultiver du tissu musculaire en utilisant des cellules souches de démarrage provenant d'animaux vivants, qui sont mises dans un milieu de culture où elles prolifèrent, pour éventuellement devenir de la viande.

Est-ce que cette solution est pragmatique, problématique ou paradoxale ? L'auteure propose d'analyser cette question avec une approche écoféministe.

Pragmatique

Les arguments en faveur de la VIV sont assez intuitifs. Il y a premièrement des avantages notables en ce qui a trait au bien-être animal, puisqu'on élimine l'abattage, l'élevage massif et du même coup, la souffrance animale.

Les effets sur l'environnement, principalement liés à l'élevage, sont aussi grandement diminués. Une première étude publiée en 2011 estime que produire de la VIV nécessiterait de 7 % à 45 % moins d'énergie, 99 % moins de sols utilisés et de 82 % et 96 % moins d'eau. On estime une diminution d'émission de GES qui varie de 78 % à 96 %.

Les partisans de cette technologie soutiennent enfin qu'elle pourra contribuer à réduire la faim dans le monde puisqu'on pourrait produire beaucoup plus de viande sans pour autant utiliser davantage de sols et d'énergie.

Problématique

La technologie joue un rôle prédominant en agriculture et bien qu'elle ait au cours du dernier siècle transformé les pratiques sociales liées à la production alimentaire, les écoféministes nous diront qu'elle a aussi facilité une restructuration profonde de notre rapport à la nature.

Les écoféministes ont remis en question la neutralité perçue de la science et la façon dont l'idéologie scientifique donne systématiquement la priorité aux éléments rationnels, quantitatifs et masculins et diminue l'importance des questions émotionnelles, qualitatives et féminines. Une analyse écoféministe des liens entre la science, la technologie, l'économie et la compréhension scientifique de la nature révèle que l'épistémologie scientifique est loin d'être universelle, neutre et objective. Les nouvelles technologies peuvent en effet nous surprendre par leurs effets positifs, mais peuvent aussi amener leur lot de préjudices imprévus.

Les écoféministes nous disent donc qu'il faut éviter de focaliser uniquement sur les résultats physiques de la technologie de la VIV, et plutôt réfléchir à l'utilisation des nouvelles technologies comme faisant partie d'un tout indivisible. La VIV pourrait ne pas être aussi avantageuse que ses partisans le prétendent, si on la considère de manière plus globale en calculant les besoins en ressources et les déchets liés à la production en laboratoire.

Dans le monde interconnecté dans lequel nous vivons, il ne faut pas non plus négliger à quoi ressemblerait la chaîne alimentaire si elle était contrôlée par une poignée d'entreprises. Cela pourrait engendrer une destruction des alternatives plus écologiques.

Paradoxe

La solution de la VIV peut aussi paraître paradoxale à plusieurs niveaux.

Les militants et défenseurs des droits des animaux, qui plaident pour l'abolition de l'exploitation animale, soutiennent que les pratiques de consommation éthiques devraient chercher à recadrer la relation entre les humains et les animaux dans un moule non spécifique et non hiérarchique. Et donc, manger de la viande, même si elle n'a pas provoqué la mort d'animaux, n'est pas plus éthique d'un point de vue moral. La production de VIV

renforce la domination de l'homme sur la nature. Le paradoxe réside dans le fait que la préoccupation pour les animaux est utilisée pour argumenter à la fois pour et contre la VIV, il n'existe pas de consensus.

L'argument de sécurité alimentaire mondiale est également paradoxal lorsque la solution est considérée comme un tout indivisible. En effet, l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale est davantage liée à un problème de distribution de nourriture qu'à un manque.

En présentant la VIV comme une solution aux conséquences environnementales et sociales profondément problématiques de la production industrielle de viande, on néglige qu'il existe déjà des alternatives beaucoup plus simples et moins coûteuses qui permettraient d'atteindre les mêmes objectifs, comme la réduction (ou l'arrêt) de la consommation de viande et la résolution des problèmes de distribution responsables de la nourriture dans le monde.

Conclusion et réflexion critique

Pour en revenir à la question à savoir si la VIV est une solution pragmatique, problématique ou paradoxale aux problèmes causés par l'augmentation de la production et de la consommation de viande, la réponse est partielle et dépend de la manière dont l'enjeu est formulé. En proposant la VIV comme solution, on postule que la viande sera toujours et partout désirée. Ce n'est qu'en reconnaissant les problèmes éthiques de notre monde commun et les responsabilités qu'ils engendrent que nous pourrions fixer les objectifs qui valent la peine d'être poursuivis et les outils que nous pouvons utiliser pour y parvenir.

Les contributions de la technologie ne doivent pas être simplement considérées comme une indication de « progrès », mais doivent être évaluées de manière critique — par un processus complet, public et démocratique.

Et bien que nous sommes encore loin d'une mise en marché massive, mais il ne faut pas sous-estimer les discours qui précèdent l'arrivée de technologies émergentes comme la VIV. L'acceptabilité sociale et la perception du public au regard de cette nouvelle technologie influenceront de manière substantielle les investissements, les développements et dicteront les politiques qui entoureront la possible mise en marché.

Je me questionne personnellement à savoir à quoi ressemblera le débat public, qui sera nécessaire, et qui regroupera experts, profanes et décideurs publics. Pour des questions hautement techniques comme celles-ci, il sera d'autant plus intéressant de voir quelle place prendra l'expert puisqu'il devra y défendre des positions complexes et nuancées.

L'argumentaire pragmatique est de loin, selon moi, le plus intuitif et il est facile d'y adhérer. Or, je crois, tout comme l'auteure, qu'il vaut toujours mieux considérer les enjeux dans leur contexte global. Mais malheureusement, d'un point de vue communicationnel, cet argumentaire qui expose les problématiques et les paradoxes de la technologie VIV sera plus difficilement défendable dans les espaces publics, politique et médiatique. Il est, d'une part, nuancé, il propose des conclusions qui peuvent paraître contre-intuitives en plus de proposer une solution, qui bien qu'elle soit plus simple et moins coûteuse, nécessite un changement d'habitudes profond chez les citoyens : laisser tomber la viande et se tourner vers un régime alimentaire végétal. Tandis que l'argumentaire pragmatique a le triple avantage d'être facile à communiquer, de ne pas exiger de changement d'habitude, tout en donnant bonne conscience aux consommateurs puisqu'aucun animal n'a été abattu pour leur plaisir gustatif.

Dans un contexte de participation citoyenne, la communication des risques associés se devra d'être efficace pour permettre une prise de décision éclairée.